

J'ai sous les yeux d'autres données tirées du bulletin trimestriel de la statistique agricole du 1^{er} juin. L'honorable représentant d'Essex-Est sera convaincu que j'ai cité de façon exacte la déclaration que j'ai sous les yeux, après la remontrance qu'a faite le ministre de l'Agriculture, ce matin, quand le député d'Essex-Est s'attaquait à une masse de données statistiques. Voici les chiffres: le bétail, dans les fermes canadiennes, au 1^{er} juin 1951, atteignait 8,353,000 têtes. En 1958, il y avait une légère diminution par rapport à 1957 à cause des marchés relativement fermes. Cette année-là, le total s'établissait à 11 millions de têtes. La statistique montre que de 1951 à 1958, l'élevage des porcs est passé de 4.9 millions à 6.2 millions en chiffres ronds. La production croît depuis 1951. Le nombre des porcs sur les fermes est donc passé de 4.9 millions en 1951 à 6.2 millions en 1958. On voit le vif essor de certains secteurs agricoles. J'en viens à penser que si le gouvernement n'adopte pas une nouvelle politique, ou n'en rajeunit pas certains aspects, nous aurons peut-être à faire face à une production si considérable amenant une telle baisse des prix que l'existence même de l'agriculture, telle qu'elle se pratique dans notre pays, en serait menacée. On a raison de s'alarmer devant cette énorme augmentation de la production, si on la rapproche d'autre part de ce que nous croyons être la tendance du gouvernement en matière de programmes.

On peut parfois nous reprocher de ne pas proposer de solutions de rechange, mais j'estime que, dans notre pays, la mise en marché ordonnée de nos produits agricoles à des prix raisonnables tient essentiellement et absolument à l'existence d'un organisme central quelconque qui aurait la haute main sur l'achat, la collecte, le classement, la transformation et la vente de ces denrées. Je n'entends pas un organisme central qui ferait tout, mais j'estime qu'il nous faut un organe central de réglementation.

Je suis d'avis qu'on constitue immédiatement en ce pays une commission nationale de la vente des bestiaux. On pourrait peut-être même songer à une commission nationale de la vente des produits agricoles.

On critique de temps à autre les producteurs de céréales des Prairies. On leur reproche de produire en trop grande quantité ou de trop exiger du gouvernement. Mais il est un point sur lequel on ne peut les critiquer: ils se sont pliés à une réglementation et l'ont même appuyée. En fait lorsque, il y a quelques années, on a eu recours à la mise au voix dans la province du Manitoba en vue de savoir si les agriculteurs de cette province voulaient que l'avoine et l'orge relèvent de la loi sur la Commission canadienne du blé

et de la Commission même, le vote a été nettement favorable à cette méthode de vente de leurs céréales, soit dans une proportion de 90 p. 100. Quels que soient ceux qui prennent à partie la Commission canadienne du blé, et nombreux sont ceux qui le font; peu importe aussi qu'ils le fassent parfois par la voix des journaux. Quand il s'agit des producteurs agricoles, il survient toujours une attaque concertée contre la vente ordonnée par les grands champions des monopoles en ce pays, quand il s'agit de la mainmise sur les moyens de production par les grandes affaires.

La Commission du blé exerce un contrôle très réel sur l'achat, le rassemblement, l'emmagasinage et la vente des céréales. C'est, d'après moi, le genre de contrôle central et démocratique qu'il faut appliquer à d'autres secteurs importants de l'industrie agricole. J'aimerais voir les producteurs eux-mêmes en prendre l'initiative. J'aimerais qu'ils le fassent par leurs propres coopératives, établies à l'échelle nationale, et j'aimerais que le gouvernement fédéral adopte une loi, comportant des prix de soutien, pour permettre aux gouvernements provinciaux d'adopter des lois semblables en vue d'établir ce genre de contrôle.

M. Horner (Acadia): L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Argue: Certainement.

M. Horner (Acadia): Le député sait-il que les cultivateurs de l'Alberta et les cultivateurs de Saskatchewan ont, chacun de leur côté, voté sur la question des commissions de vente de bétail, et que dans les deux provinces, la proposition a été rejetée? Voilà, à mon sens, la façon démocratique.

M. Argue: Mon jeune et réactionnaire ami, qui ne manque jamais l'occasion de signaler tout ce qui peut porter atteinte au régime de la libre entreprise dont il est si entiché, devrait savoir que si un grand nombre de producteurs ont voté contre ce projet de loi, ce n'est pas parce qu'ils ne croyaient pas à ce genre de loi, mais parce qu'ils estimaient qu'elle ne pouvait être appliquée convenablement dans les limites d'une province. Ce que je réclame aujourd'hui, c'est une mesure législative d'envergure nationale.

La seconde mesure législative d'envergure nationale que je propose au ministre, et qui serait nécessaire pour assurer le bien-être de l'industrie agricole, c'est la création d'une commission du bétail, dont le rôle serait d'établir des catégories équitables et d'imposer le respect de ces catégories, ou mieux encore la création d'une commission des produits agricoles dont les fonctions engloberaient celles de la précédente, et qui contrôlerait